

Assemblée de la Polynésie française
Séance du 23 juillet 2020
Allocution du Président Edouard FRITCH

Monsieur le Président de l'Assemblée,
Monsieur le vice-président du gouvernement,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les représentants,
Mesdames et messieurs du public et ceux qui nous regardent par internet,
Mesdames et messieurs les journalistes,

Ia orana,

Il vous est proposé ce matin d'examiner le collectif n°3 de cette année. Celui-ci s'inscrit résolument dans les engagements pris par le Gouvernement devant notre assemblée lors de l'adoption du collectif n°1, le 26 mars dernier.

A ce titre, je rappelle que le premier collectif avait été présenté et adopté par notre assemblée dans un contexte inédit et soudain, suite à la propagation de l'épidémie de la covid-19 dans notre pays.

A ce moment-là, nous n'avions aucune idée de l'ampleur et de la durée de cette crise sanitaire. Personne ne pouvait prédire l'évolution de cette épidémie à moins de lire dans le marc de café ou dans une boule de cristal.

En effet, comme l'a dit Antonio Gutterez, le Secrétaire Général de l'ONU, le covid19 a « mis le monde à genou », et j'ajouterais, a pu inquiéter les plus grandes puissances mondiales.

Ainsi, pour faire face à cette crise et à ses multiples conséquences, il vous a été proposé de mobiliser toutes les ressources disponibles du budget primitif 2020 de notre Pays afin de nous permettre de disposer de tous les moyens financiers pour répondre aux urgences sanitaires et sociales, sauvegarder les emplois, soutenir les familles sans ressources, accompagner les travailleurs indépendants et les entreprises afin de contenir les détresses sociales dans nos familles.

Le collectif du mois de mars a mobilisé près de 30 milliards de F CFP de crédits en fonctionnement et en investissement, à peine 5 jours après l'entrée en vigueur des mesures de restriction des déplacements dans le Pays.

En effet, dès le 20 mars 2020, nous décidions avec Monsieur le Haut-commissaire de la République, de restreindre la circulation des biens et des personnes au fenua et de procéder à la fermeture de nos frontières à l'international.

Je l'ai déjà dit et je le répète : ces décisions étaient pleinement justifiées car le Pays était dans une situation sanitaire totalement inédite et il nous fallait apprendre à nous préserver de ce virus et ainsi organiser la lutte contre ce fléau qui détruisait des vies aux quatre coins de notre monde.

Je veux aussi rappeler que nous n'avions aucune visibilité sur la possibilité de réunir à nouveau notre assemblée après le vote du premier collectif. En effet, la convocation de notre assemblée était alors conditionnée au degré de gravité et d'acuité de la propagation de l'épidémie.

Grâce à Dieu et aux efforts concertés des services de santé, des services sociaux, de la sécurité publique, de nos Tavana et de leurs équipes municipales, nous avons évité le pire.

Merci encore une fois à nos populations d'avoir accepté de suivre les recommandations des autorités du Pays et de l'Etat, à chacune des étapes de la crise sanitaire et de dé-confinement.

Merci à vous, mesdames et messieurs les représentants, d'avoir soutenu le Gouvernement durant cette période particulièrement tendue et anxiogène. Je remercie également tous les ministres, et particulièrement le vice-président, le ministre de la santé et la ministre du travail et du tourisme, ainsi que notre administration publique, qui se sont mobilisés pour mettre en place les mesures sanitaires et d'accompagnements de nos populations et de nos entreprises dans des délais rapides.

Tous nos efforts pour préserver la vie des polynésiens, et éviter les drames sociaux ont été couronnés de succès. Ainsi, nous n'avons compté que 62 malades dont 2 hospitalisations, mais surtout, aucun décès.

Je me réjouis avec vous de ce résultat parce que dans sa grande miséricorde, le Seigneur a bien voulu nous épargner la détresse de la perte d'êtres chers.

Certes, toutes les mesures que je viens de vous décrire ont un coût. A mi-juillet, le montant cumulé des dépenses imprévues engagées pour lutter contre les effets de la crise sanitaire s'élève à 11,3 milliards de F CFP.

Nous avons bien évidemment anticipé qu'après la crise sanitaire, le Pays allait faire face à une crise économique d'une ampleur inédite.

La fermeture totale de nos frontières et de nos liaisons aériennes commerciales internationales durant plus de trois mois, a mis en exergue la place forte de l'économie touristique dans notre Pays, et en particulier dans un certain nombre d'îles des Iles-sous-le-vent, des Tuamotu et des Marquises.

L'arrêt total de l'économie touristique dans ces îles a révélé aux maires combien le tourisme et ses effets induits faisaient vivre de familles. C'est la première fois que les maires de ces îles se sont rendu compte de l'importance de l'économie touristique pour l'emploi et les revenus de l'île.

Aussi, ils nous ont fait part de leurs soucis face aux familles qui se sont retrouvées sans ressource durant cette période.

Cette crise menaçait près de 12 000 emplois liés directement ou indirectement au tourisme dans notre pays. Et par effet induit, les emplois de l'agroalimentaire, des transports maritimes et aériens, et même de l'industrie étaient également menacés.

Nous avons entendu les appels des partenaires sociaux, nous avons entendu les appels des chefs d'entreprises, nous avons entendu les appels de nos deux grandes compagnies de transports aériens, nous avons entendu les appels de tous les patrons d'hôtels, nous avons entendu les appels des prestataires d'activités. Tous avaient un souci sincère pour leurs employés. Je remercie nos chefs d'entreprise et nos partenaires sociaux qui ont été solidaires et raisonnables dans leurs requêtes.

C'est ainsi que le Pays a mis en œuvre 7 mesures qui s'appellent le RES, Revenu Exceptionnel de Solidarité, l'IS, Indemnité de Solidarité, l'IE, Indemnité Exceptionnelle, le CAES, Convention d'Aide Exceptionnelle de Solidarité ; dans un second temps pour l'après confinement, le CSE, Convention de Soutien à l'Emploi, le DIESE, Dispositif Exceptionnel de Sécurisation de l'Emploi et le DESETI, Dispositif Exceptionnel de Sauvegarde de l'Emploi des Travailleurs Indépendants.

Ces mesures répondent aux besoins de tous les publics, allant du salarié, du patenté jusqu'au demandeur d'emploi. Nos mesures n'ont oublié aucune catégorie de personnes, y compris celle privée d'emploi avant la crise et affiliée au RSPF.

Votre gouvernement a œuvré avec un réel esprit de solidarité et de partage.

Outre les personnes, le gouvernement a également proposé des mesures de soutien aux entreprises, car il est tout aussi nécessaire de sauver et de maintenir nos outils de production.

Depuis le 20 mars à ce jour, l'ensemble de ces 7 mesures a concerné 10.440 employeurs et patentés pour un ensemble de 33.670 bénéficiaires et une dépense réelle de 5,4 milliards de francs. Tout cela sur une période de 4 mois. Ces chiffres ne sont pas définitifs puisque les demandes de CSE, de DIESE et de DESETI continuent à être enregistrées par le SEFI.

C'est pourquoi, dès le 20 mars 2020, je sollicitais le soutien financier de l'Etat via l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 36 milliards de F CFP pour couvrir les besoins urgents du Pays.

A la demande du Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, un comité des financeurs publics local composé de la DGFIP, l'AFD, du Haut-commissariat et du Gouvernement a été mis en place afin d'établir les besoins financiers de la collectivité, mais également ceux de la trésorerie de la CPS.

Ce comité a validé à l'unanimité les besoins du Pays à hauteur de 37 milliards et ceux de la CPS à 19 milliards, soit une enveloppe globale de 56 milliards de F CFP.

La réponse de l'Etat a consisté en l'octroi de sa garantie pour un prêt à hauteur de la moitié de notre demande d'aide financière, soit 28,7 milliards de F CFP, à contracter avec l'AFD.

Les négociations préalables à la signature de ce prêt sont maintenant achevées. Le vote de la modification de la loi de finance qui intègre la garantie de l'Etat est prévue à la fin du mois de juillet. Nous procéderons dès lors à la signature du prêt au début du mois d'août prochain.

Je veux souligner que la réponse partielle de l'Etat ne nous permet pas de combler tous nos besoins financiers. Il faut également savoir que le pays a pris l'engagement de soutenir la trésorerie de la CPS à hauteur de 16,7 milliards de F CFP. Le solde du prêt, soit 12 milliards sera donc affecté au budget du pays, mais ce montant est insuffisant pour permettre le rebond de notre économie.

Hier soir, j'étais en visioconférence avec notre nouveau Ministre des Outremer, Sébastien LECORNU, en présence de notre Vice-président, de notre ministre du tourisme et du Haut-Commissaire. Le Ministre des Outremer nous a apporté l'assurance qu'une seconde tranche de prêt garanti par l'Etat de l'ordre de 25 milliards de FCP pourra être octroyée à notre Pays selon les besoins définis dans notre Plan de relance. Nous en saurons un peu plus d'ici la fin du mois d'Août.

Le Pays se devait également de réagir rapidement pour éviter des licenciements en masse dans le secteur du tourisme notamment. Pour rappel, près de 15 000 emplois, si l'on rajoute le secteur de la perliculture, sont aujourd'hui directement menacés par la crise économique et le Pays n'a pas les moyens financiers nécessaires pour continuer à soutenir ces emplois à moyen terme.

C'est pourquoi, le Gouvernement a souhaité organiser la réouverture de nos frontières, mais seulement après s'être assuré que tous les moyens de contrôle et de surveillance de nos visiteurs et touristes ont bien été mis en place, car notre objectif premier reste celui de protéger notre population.

Je souhaite l'affirmer devant vous : il ne s'agit pas pour le gouvernement de faire un choix entre garantir une sécurité sanitaire maximal ou privilégier la reprise des activités économiques.

Il s'agit de permettre aux entreprises et à leurs salariés de reprendre leurs activités, dans le respect des mesures sanitaires mises en place à cet effet.

Sans revenir en détail sur les procédures en place, je rappelle que 2 tests sanitaires ont été rendus obligatoires :

- la réalisation d'un test PCR négatif, effectué 3 jours avant l'embarquement ;
- et un second test qui doit être opéré 4 jours après l'entrée en Polynésie.

D'autre part, les voyageurs doivent obligatoirement remplir toutes les formalités administratives et engagements mis à disposition sur la plateforme ETIS.

A cet égard, nous avons les premiers retours chiffrés de notre compagnie ATN. Les vols Los Angeles – Papeete sont remplis à 50 %, tandis que les vols Papeete – Los Angeles sont à 20 %.

Il nous est signalé que beaucoup de visiteurs américains sont découragés par les contraintes que nous avons mises en place. Il y a près de 15 % des passagers qui ne sont pas embarqués à Los Angeles, soit par refus d'ATN soit par absence de présentation au comptoir.

C'est pour vous dire que la venue des touristes américains en Polynésie française est assez contraignante et ne se fait pas en masse. Le test RT-PCR négatif exigé à chaque passager embarquant constitue un filtre efficace qui maximise notre sécurité sanitaire.

De plus, concernant les auto-tests réalisés à la demande des autorités sanitaires du Pays, 4 jours après l'arrivée de tous les passagers, j'apporte à votre information que 3 541 auto-tests ont été distribués depuis le 15 Juillet à l'aéroport de Faaa.

A ce jour et conformément aux obligations de dépôt de tests au 4^{ème} jour, 1521 tests ont été analysés par l'ILM et s'avèrent tous négatifs.

Je remercie le Haut-Commissaire d'avoir bien voulu partager avec moi, les informations provenant du Pays.

Nous sommes rassurés par les résultats de ces auto-prélèvements parvenus à l'ILM, puisque tous les passagers sont négatifs. Ainsi, l'exigence d'un test négatif avant l'embarquement et d'un auto-test réalisé 4 jours après l'arrivée en Polynésie sont de nature à garantir notre sécurité sanitaire.

Pour les résidents, enfin, le respect des mesures barrières avec notamment le port du masque dans les espaces publics et les moyens de transports est obligatoire.

J'entends bien évidemment les critiques s'élever contre ces dispositions qui ne garantissent pas le risque zéro absolu.

Cependant, je suis intimement persuadé qu'il nous faut remettre notre Polynésie au travail dès que possible, si l'on souhaite maintenir les emplois et éviter la banqueroute de la CPS. Autrement, ce serait alors un désastre social majeur pour notre Pays.

Nous devons apprendre à vivre avec la pandémie de la covid-19. Nous devons permettre à tous les polynésiens salariés et les travailleurs indépendants de retrouver leur dignité par l'emploi et ainsi subvenir aux besoins de leurs familles.

Désormais le pays dispose du statut « covid prepared », qui a de suite rassuré nos premiers visiteurs.

Je veux aussi affirmer que le gouvernement demeure très vigilant sur le plan sanitaire. Nous avons développé tout un programme de surveillance et d'intervention pour détecter d'éventuels cas de covid-19 et placer le cas échéant les malades dans des sites isolés. Nous avons aussi renforcé nos équipements et nos équipes de soin.

Enfin, avec Monsieur le Haut-commissaire, nous allons piloter ce nouveau dispositif sanitaire avec le souci permanent de protéger avant tout nos familles.

Ainsi, le projet de collectif qui vous est présenté a pour ambition de rétablir prioritairement les fondamentaux budgétaires qui ont été mobilisés lors du premier collectif du mois de mars.

Il s'agira aussi d'impacter la baisse prévisionnelle des recettes fiscales du fait de l'arrêt brutal et soudain des activités économiques durant la période de confinement, et de la reprise, plus lente, de certains secteurs économiques tel que le tourisme ou la perliculture.

Le total général de ce collectif s'établit donc à 37,6 milliards de F CFP et se décline en section de fonctionnement à 22,8 milliards et en section d'investissement à 14,8 milliards.

Ce collectif est notamment financé par l'intégration des ressources financières du prêt AFD au Pays d'un montant de 28,7 milliards et du redéploiement des dépenses imprévues et des crédits du RES votés au collectif 1.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de :

- La prévision de baisse des recettes fiscales estimée à -15 milliards. Comme je l'indiquais, et par souci de sincérité budgétaire, le Gouvernement vient impacter une prévision de la baisse des recettes calculée sur la base d'une perte d'activité estimée sur l'année 2020 ;
- L'inscription en recette de la part de l'emprunt AFD garanti par l'Etat à hauteur de 19 milliards de F CFP ;
- Le prélèvement de toutes nos réserves pour 11 milliards ;
- Un versement exceptionnel provenant du FIGD de 2 milliards ;
- Et diverses recettes provenant du 11^{ème} FED et des reprises sur provisions pour 3 milliards.

Les dépenses de fonctionnement se composent notamment :

- Du rétablissement des budgets du FIP à hauteur de 5,3 milliards, et dont l'enveloppe avait été mobilisée au collectif du mois de mars dernier. Le Gouvernement vient donc tenir sa promesse faites à nos Tavana, contrairement aux rumeurs qui ont pu circuler sur la capacité du Pays à honorer ses engagements ;
- Le rétablissement des fondamentaux budgétaires de l'administration et de ses dépenses d'intervention à hauteur de 4 milliards ;
- Le rétablissement à hauteur de 2,8 milliards d'une partie des subventions et participations du budget général ;
- Les dépenses d'aides à l'emploi d'un montant de 2,9 milliards, destinés notamment à la création des brigades sanitaires et la mise en place de mesures de reconversion des salariés licenciés ;
- Le financement des premières mesures de relance pour de 1,2 milliards ;

- La subvention d'exploitation pour Air Tahiti à hauteur de 450 millions ;

Je souhaite, à ce stade de mon intervention, remercier toute la sphère publique qui a accepté de réduire leurs dépenses.

Nos établissements publics ont fait un effort à hauteur de 1,2 milliards de FCP. Nos services ont réduit leurs dépenses de fonctionnement. Notre assemblée a bien voulu faire l'apport de 915,9 millions du budget de l'APF, mobilisé au collectif-1. Nous avons besoin de ces apports afin de soutenir le pays, notre population et le monde économique dans cette période particulièrement difficile de son histoire.

D'autre part, l'autofinancement est augmenté de 5 milliards dans le but de financer les opérations de relance par l'investissement.

La section d'investissement est ainsi complétée des opérations suivantes :

- L'inscription de la part de l'emprunt AFD au Pays d'un montant de 9,6 milliards, destiné au prêt du Pays à la CPS ;
- Et la dotation en crédits de paiement des ministères pour les opérations d'investissement d'un montant de 5 milliards à décaisser d'ici la fin de l'année, conformément au plan d'investissement public présenté par le Gouvernement.

Enfin, au titre de des comptes spéciaux, il convient de retenir :

- Le versement exceptionnel au FADES de 6,9 milliards ;
- Le financement de 12,2 milliards pour le DIESE, le CSE et les CAE supplémentaires ;
- Et le prélèvement de 2 milliards sur les réserves du FIGD.

Au terme de ce collectif n°3, les dépenses imprévues s'élèveront donc à 596 millions en fonctionnement et 206 millions en investissement.

Comme le Gouvernement s'y était engagé lors de l'adoption du collectif n°1, le collectif n°3 vient donc rétablir les budgets fondamentaux de l'administration et du FIP.

Je veux remercier à nouveau les Tavana et le Président du Syndicat pour la promotion des communes pour leur coopération. Pour avoir échangé avec vous, je sais que vous êtes particulièrement attentifs aux mesures prises par le Gouvernement pour tenter de limiter les impacts de la crise sur vos territoires communaux et auprès de vos administrés.

Je veux également remercier le Haut-Commissaire d'avoir soutenu les sollicitations financières de Air Tahiti Nui et de Air Tahiti auprès de l'Etat au titre des prêts garantis.

Pour Air Tahiti Nui, en plus d'un premier prêt garanti de 7 milliards de FCP financés par nos trois banques locales, Air Tahiti Nui vient d'obtenir un nouveau prêt de 1 milliard de FCP auprès de la BPI.

Pour Air Tahiti, le prêt garanti par l'Etat se monte à 4,250 milliards de FCP financés par nos trois banques locales.

Merci l'Etat.

Au-delà des inquiétudes légitimes remontées par nos administrés, nous avons l'obligation d'œuvrer ensemble pour surmonter les difficultés et les défis de cette crise.

C'est tous ensemble que nous pourrons la traverser dans de bonnes conditions et il nous appartient de faire preuve de résilience et de courage pour surmonter les difficultés à venir.

Nous sommes désormais tenus de tracer collectivement une route de certitude dans un monde rempli d'incertitude.

Rien ne sera plus jamais comme avant.

Mes chers amis, je sais que je peux compter sur notre capacité collective à nous relever. Je sais, à l'expérience des crises passées, que le peuple polynésien sait faire preuve de résilience et de rebond.

Nous l'avons déjà prouvé et je continue à croire que nous en sommes encore capables.

Je sais que nos valeurs chrétiennes, ancrées dans nos esprits et dans nos cœurs, nous ont toujours enseignés que l'espérance et la foi sont des dons que Dieu a donnés à son peuple.

Mauruuru maitai, te aroha ia rahi.